

*Questions orales***LA DÉFENSE NATIONALE****LE MARCHÉ CONCERNANT LES CONTENANTS DE PRODUITS CHIMIQUES**

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. En réponse aux questions que je lui ai posées cette semaine relativement à la mise à l'essai d'armes destinées à la guerre chimique et biologique, le ministre a d'abord déclaré que cette question était du passé et, ensuite, que les expériences avaient été effectuées à des fins défensives. Dans ce cas, comment le ministre peut-il expliquer que lors de la treizième conférence tripartite sur la guerre toxicologique, qui s'est déroulée au Canada, les trois pays aient convenu, comme en témoigne la phrase suivante:

De concentrer leurs recherches sur les nouveaux produits capables de provoquer des blessures ou la mort.

Parlant d'histoire, le ministre veut-il expliquer au député pourquoi, en février dernier, l'armée a conclu avec le ministère des Approvisionnements et Services un marché de \$250,000 visant l'achat de boîtes de métal contenant des produits chimiques qui doivent servir à des exercices de simulation d'une guerre chimique?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, je vais être obligé de me répéter: si nous faisons des simulations de guerre chimique, comme le dit le député, ou des expériences dans ce domaine c'est uniquement à des fins de défense et de protection. Exclusivement à ces fins.

**Une voix:** Ce n'est pas vrai.

**M. Lamontagne:** Quand j'ai parlé d'histoire, je pensais à des essais que nous avons déjà effectués dans les années 1950 et 1960. Je réaffirme que le Canada ne participe qu'à des mises à l'essai. Nous ne faisons pas de stockage et nous ne possédons absolument pas de réserves de produits chimiques qui pourraient être employés à d'autres fins que pour notre défense et notre protection.

\* \* \*

**L'ADMINISTRATION****L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—LA CONDUITE DU VICE-PREMIER MINISTRE**

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, ma question se rattache à celles que le député de Saskatoon-Ouest a posées au vice-premier ministre. Le vice-premier ministre a dit qu'il avait entendu parler du projet Gillespie pour la première fois en juin 1980. Le ministre veut-il vraiment faire croire à la Chambre que lui-même, membre chevronné du cabinet, n'a jamais discuté, pendant près de huit mois, avec le ministre de l'Énergie de l'époque, autre membre chevronné du cabinet, d'un projet d'envergure relevant de son collègue, ou est-ce plutôt qu'il demandait à M. Gillespie de lui servir de porte-parole dans ces discussions?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, les documents déposés démontrent bien que ce projet a effectivement été examiné et mis à exécution par des hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Un comité de régie composé de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux s'est chargé du projet. Nous savons tous que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse favorisait ce projet et il a même, me dit-on, réitéré son appui et sa confiance dans le projet à l'Assemblée législative encore cette semaine.

● (1500)

Étant donné qu'il s'agissait d'un programme valable et conforme aux objectifs du ministère, ce sont les hauts fonctionnaires qui y ont donné suite. Je n'ai absolument pas eu à presser le ministre de le mettre à exécution ni à demander au premier ministre de la Nouvelle-Écosse de le financer.

Je demande au député de me croire, car c'est bien ainsi que les choses se sont passées. Si non, les documents le révéleraient. Je veux que le député sache que si j'avais discuté avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, si j'avais écrit des lettres, il me ferait grand plaisir d'en faire état. Je n'aurais aucune raison de dissimuler des instances faites auprès du ministre à propos d'un projet envisagé pour la Nouvelle-Écosse qui pourrait profiter à ma circonscription. Si cela s'était produit, je le dirais sans ambages, conformément à mes responsabilités de député.

\* \* \*

**PÉTITIONS****M. SKELLY—LA POLITIQUE CONCERNANT LES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION**

**Mme le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'après examen, la pétition que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a présentée le mercredi 2 mars 1983 a été jugée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

\* \* \*

**QUESTION DE PRIVILÈGE****M. LEWIS—L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON**

**M. Doug Lewis (Simcoe-Nord):** Madame le Président, je soulève la question de privilège. Il s'agit de la réponse qu'a donnée le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et qui figure à la page 23362 du hansard. Le ministre a dit: «J'ai déposé plus de documents que je ne l'avais jamais fait...», comme s'il voulait faire état de la franchise passée inaperçue qu'il a eue dans l'affaire Gillespie. Par sa déclaration, le ministre donnait à entendre qu'il innovait.

Je vous demande de décider s'il y a eu atteinte aux privilèges parce que, parmi ces documents plus nombreux que jamais, sont inclus 85 doubles et versions corrigées de la même série de textes; quatre copies d'une lettre d'une page; deux copies d'une note de 23 pages et trois copies d'un accord de dix pages...